



C-186 est vivant

Mais il semble en danger de mort. Il reviendra devant la Chambre des communes à la reprise de la session, à la suite de la convention libérale.

Ce sont là les informations dont nous disposons pour le moment. Mais dans le contexte actuel on peut s'attendre à tout.

Selon ces informations, l'intention du gouvernement est d'attendre le rapport du comité parlementaire qui a entendu les représentations des unions internationales, celles des compagnies de chemins de fer, et de la CSN.

Les auditions du comité sont terminées. Le comité parlementaire prépare actuellement son rapport. Selon nos renseignements, le comité est disposé à recommander l'adoption du bill C-186 mais dans une forme substantiellement modifiée.

Il semble donc que le bill C-186 connaîtra un rebondissement et il faut attendre d'en voir le nouveau texte avant de prendre position sur sa forme définitive.

Tout peut encore arriver. Il se peut que le nouveau chef du parti libéral, qui deviendra automatiquement premier ministre, abandonne toute l'affaire. Il se peut qu'il poursuive la ligne de conduite actuelle.

Les militants du mouvement savent que M. Jean Marchand, ancien président de la CSN,



LE MINISTRE JEAN MARCHAND: il a mis sa carrière politique en jeu

ministre de la main-d'oeuvre, a mis en jeu sa carrière politique dans cette affaire du bill C-186. Il a fait un travail énorme et il faut espérer qu'il mènera le projet à bon terme.

Le bill C-186 a soulevé une violente tempête dans la presse du pays. Marchand a été abreuvé d'injures dans la presse anglophone qui reprenait les thèmes lancés par les unions internationales et leur centrale, le CTC. nitive.

Les agences de presse n'ont à peu près rien dit du point de vue de la CSN dans cette affaire et le président général de la CSN, Marcel Pepin, accompagné du secrétaire général Ray-

tion dans les principaux centres du Canada.

De plus la CSN a présenté un mémoire au comité parlementaire, et le président général, Marcel Pepin, a témoigné devant ce comité pendant plus de cinq heures.

mond Parent, du trésorier et du vice-président

Payne, a entrepris une campagne d'informa-

Pourquoi le Bill C-186?

Actuellement, à Ottawa, la centrale qui représente les unions internationales et les unions canadiennes à forte majorité anglophone contrôle directement le Conseil canadien des relations ouvrières. Lorsqu'il y a un conflit de juridiction entre la CSN et le CTC, ce sont les gens du CTC qui nous jugent. Le président du conseil est un unilingue anglophone, très agé, pour qui le sort des travailleurs du Québec semble sans importance particulière. Le bill vise donc à corriger cette injustice, cette situation par laquelle nous sommes jugés par nos adversaires. Ensuite le bill stipule clairement que le conseil canadien des relations ouvrières peut reconnaître des unités régionales de négociation par opposition aux unités "coast-to-coast". En d'autres mots les travailleurs du Québec employés dans des entreprises nationales telles Radio-Canada, Air Canada, les chemins de fer, les postes, pourraient se former des syndicats bien à eux au lieu d'être noyés dans les grandes unions anglophones. La CSN ne veut pas imposer l'unité locale

Note de la rédaction

Le "Travail des Militants" vient établir une ligne de communication directe entre l'exécutif de la CSN, le Bureau confédéral, et les dirigeants des fédérations, des conseils centraux et des syndicats affiliés à la CSN. Sa création a été proposée au congrès de 1966, et le Bureau confédéral de décembre 1966 l'a endossée.

Le "Travail des Militants" est essentiellement un organe d'information interne tandis que le journal du mouvement "Le Travail", est par son tirage élevé, (plus 225,000 exemplaires par mois) un puissant moyen d'information et d'opinions syndicales dans le grand public.

En plus de mettre les militants au courant des détails de la vie syndicale très intense, dans notre mouvement, le "Travail des Militants" est destiné a devenir le rendez-vous de ceux sur qui, dans la

CSN, dans les corps affiliés, dans les syndicats, reposent les responsabilités de l'action quotidienne.

de négociation. Elle ne s'objecte pas à l'unité

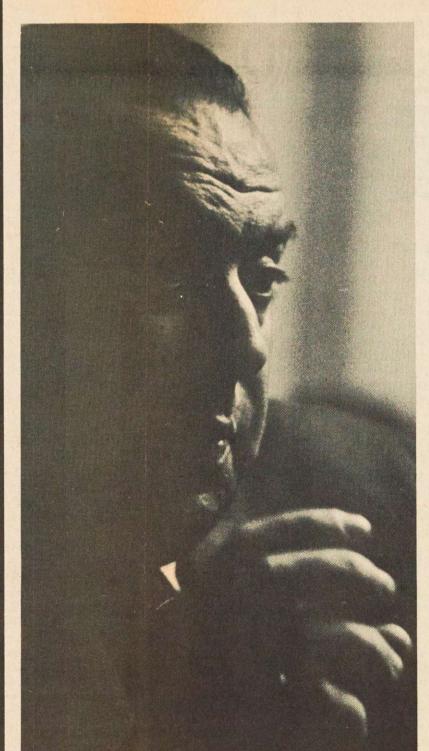
De plus, autant que possible, le "Travail des Militants" se fera le chroniqueur de la vie syndicale. La première chronique est forcément incomplète mais elle est déjà impressionnante. Elle le deviendra encore plus à mesure que les communications, déjà bien améliorées, se perfectionneront davantage. Les militants qui désireront obtenir des copies supplémentaires de ce journal mensuel pourront faire parvenir leur demande au Service de l'information, 1001, rue St-Denis, Montréal, à l'attention du directeur, qui leur fournira les renseignements nécessaires.

RICHARD DAIGNAULT, Directeur de l'information et des communications de négociation "coast-to-coast" si tel est le voeu des travailleurs. La CSN demande que les travailleurs puissent faire un choix libre.

Or les unions internationales ont peur de donner aux travailleurs une liberté de choix. Les organismes fédéraux, les agences gouvernementales et les chemins de fer ont peur de groupes de travailleurs libres. Les unions internationales ont peur parce qu'elles savent qu'elles vont perdre des milliers de membres, les compagnies ont peur parce qu'elles auront à faire face à des syndicats vivants, libres et autonomes.

le travail des

militants



"Vous savez, les travailleurs qui se sentent brimés, les travailleurs qui ne peuvent avoir une voix pour s'exprimer, ces travailleurs-là peuvent tôt ou tard exploser. Et le chaos dont on a peur, dont certains ont peur, pourrait être beaucoup plus grave (du moins à ce que j'en sais dans la province de Québec) si onempêche les travailleurs de choisir leur syndicat, de décider euxmêmes de leur appartenance, et comment ils veulent construire leurs propres organisations de défense".

Marcel Pepin, le 15 février, témoignant devant le comité parlementaire fédéral du travail et de l'emploi qui est saisi de l'étude du bill C-186,

vol.1,no 1,mars 1968

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux.
Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé par Typofilm Inc., à Montréal, et imprimé par les Editions du Richelleu, à Saint-Jean, Québec.

Commentaires

Que diriez-vous

Si on vous obligeait, malgré vous,

à faire partie d'un immense syndicat qui grouperait tous

les employés d'une entreprise canadienne qui a des usines à travers le Canada?

Si vous êtes à l'emploi d'une grande firme qui a des usines ou des bureaux dans presque toutes les régions du Canada, vous diriiez que c'est la fin de votre syndicat, que c'est la mort de la vie syndicale telle que vous la vivez actuellement, et que votre sort serait entre les mains de centaines ou de milliers d'employés que vous ne connaissez pas, qui ne parle pas votre langue, que vous ne verrez probablement ignatie.

Cette formule est tellement absurde qu'on fait, dans l'entreprise, elle est actuellement impensable et jamais des ouvriers ont songé à bâtir de telles associations

Dans l'entreprise, il arrive que des syndicats qui représentent différentes usines forment des cartels pour négocier conjointement.

Mais il n'est jamais passé dans l'esprit d'aucqn ouvrier de Kitimat, en Colombie-Britannique, l'idée de s'associer dans un syndicat avec les travailleurs d'Arvida. mêmes s'ils travaillent pour la même compagnie, pour la raison bien simple qu'ils ne se connaissent pas.

Pourquoi, direz-vous, nous parler d'une situation qui n'existe pas dans l'entreprise, d'une situation qui est impensable, et qu'aucune législation n'impose?

Pourquoi? Pour une raison très grave.
Parce qu'il y a au Canada des dizaines de milliers
d'ouvriers, de salariés, employés par les chemins
de fer, par les compagnies d'aviation, par la Société
Radio-Canada, par le gouvernement fédéral, qui
sont, malgré eux, pris dans cet engrenage, à l'intérieur de vastes organisations syndicales "coast-tocoast" qui noient la liberté des groupes naturels
dans un ensemble invraisemblable. Une bonne partie
de ces vastes syndicats sont américains. Tous font
partie du Congrès du Travail du Canada, affilié
à la Fédération américaine des travailleurs.

Il y a, à l'intérieur de ces vastes unions, des milliers de travailleurs du Québec. Pour eux, tout est pensé ailleurs, et s'ils ne comprennent pas l'anglais ils doivent se contenter de vivre de traductions.

Depuis maintenant près de 4 ans, des groupes d'employés du Québec tentent de libérer des tentacules de ces vastes syndicats. Plus particulièrement, les employés de Radio-Canada ont tout fait ce qui était humainement possible pour former leur propre syndicat.

Le Bill C-186 est l'aboutissement de cette grande lutte pour la liberté syndicale dans la juridiction fédérale.



Votre Bureau Confédéral

Ce qui s'est passé à la CSN depuis le congrès 1966 – vos délégués à l'oeuvre

jere réunion

les 16-17 décembre, 1966

Les travailleurs du textile

Le bureau recommande que la CSN entreprenne des démarches auprès des autorités fédérales dans le but d'obtenir l'établissement d'une commission royale d'enquête composée de représentants de toutes les parties intéressées, y compris les travailleurs. Cette commission serait chargée d'étudier la situation économique et financière de l'industrie du textile au Canada et plus particulièrement celle du Québec, et de formuler les recommandations qui s'imposent. L'élaboration du mandat de cette commission devrait s'inspirer dans la mesure du possible du mandat qui fut confié en 1936 à la Commission Turgeon.

▶ Une sidérurgie québécoise

Le bureau souligne le fait que la CSN a été l'un des premiers corps intermédiaires à se prononcer sur l'importance, pour le développement économique du Québec, de l'implantation d'une véritable sidérurgie québécoise contrôlée majoritairement par le Gou-

vernement provincial. Le bureau recommande que la CSN obtienne des autorités gouvernementales du Québec l'établissement d'une commission royale d'enquête, représentative de toutes les parties intéressées y compris les tra-

Le congrès est l'or-

ganisme suprême de

la CSN. Entre les con-

grès, ce sont vos délé-

gués au bureau con-

fédéral qui exercent

les pouvoirs du con-

grès, en se pronon-

çant régulièrement

sur les rapports de

l'exécutif, en soumet-

tant eux-mêmes des

projets à l'exécutif.

Depuis le congrès

d'octobre 1966, les

délégués du bureau

confédéral se sont

Vous pouvez, dans

les colonnes sui-

vantes prendre con-

naissance des princi-

pales activités du

En plus des deci-

sions d'intérêt public

dont il fait mention

dans ces colonnes, il

faut noter que le bu-

reau confédéral a eu

à étudier régulière-

ment plusieurs pro-

blèmes courants de

régie interne (finan-

ce, administration,

etc...).

bureau confédéral.

réunis neuf fois.

vailleurs. Le mandat de cette commission devrait être d'étudier tout le dossier de ce projet et en particulier la nature du projet original, sa rentabilité ainsi que son financement. La commission devrait également faire la lumière sur les tractations qui ont conduit à la situation présente, qui est pour le moins confuse.

Adopté.

Une politique des salaires

Le bureau estime qu'une planification est souhaitable en matière de négociation collective, et qu'une plus grande efficacité syndicale peut être obtenue par un échange continu de renseignements.

Adopté.

Les affaires internationales

Le bureau considère qu'à la lumière de l'importance des activités internationales auxquelles doit participer la CSN, un véritable département d'Affaires internationales soit établi et que les sommes d'argent nécessaires à son fonctionnement soient prévues au budget.

Le bureau recommande que le congrès réaffirme sés positions relatives aux affaires internatio-nales faisant l'objet de considérations de la part du secrétaire général dans son rapport. Le bureau recommande que le Congrès réitère avec encore plus de force ses positions relatives à la guerre au Vietnam, l'admission de la Chine continentale au sein des Nations-Unies, et la situation des travailleurs en Amérique du Sud.

2ème réunion

le 17 février, 1967

▶ Le bill 25

Le Comité exécutif recommande au Bureau confédéral: 1. d'appuyer la déclaration préparée par le Comité exécutif dénonçant le Bill 25; et 2. de former dans les 108 comtés de la province nos comités d'action politique qui auront à travailler au départ sur les Bills 21 et 25, sur le problème de l'éducation et sur le crédit à la consommation.

Le bureau confédéral accepte la recommandation de l'exécutif sur le



Le trésorier de la CSN, Jacques Dion

Fonctionnaires de Montréal

Le confrère Jean-Robert Gauthier, directeur professionnel de la Fédération des Services Publics, fait l'historique du conflit entre les fonctionnaires municipaux de Montréal et la Ville de Montréal.

Le Syndicat est en négociation depuis le 6 novembre 1966, la convention collective est expirée depuis le 30 no-

vembre. Il y a eu négociations, conciliation, vote de grève, négociations après le vote et les offres finales de la Ville.

La Ville de Montréal offre un montant forfaitaire de \$250.00 et une augmentation de salaire de \$400.00.

Le Syndicat demande une augmentation de 20% et un montant forfaitaire de \$700.00

A la dernière négociation, les fonctionnaires ont obtenu une augmentation de 8%, qui a presque été annulée par la hausse de 7.5 du coût de la vie.

La productivité a augmenté d'environ 3% au cours des trois (3) dernières années, sans que les fonctionnaires touchent leur part de cette productivité accrue.

La proposition de la Ville représente une augmentation de 11.6% pour deux ans, mais ne tient pas compte du coût de la vie ni de la productivité.

Les fonctionnaires municipaux de Montréal ont toujours été à l'avantgarde dans le domaine des salaires dans la fonction publique et c'est une avance qu'ils tiennent à conserver.

Le confrère Robert Sauvé réfute l'accusation de la Ville de Montréal que la grève des fonctionnaires était voulue par la CSN. Le vote d'aujourd'hui démontre que ce sont les fonctionnaires qui prennent euxmêmes leurs décisions.

Proposé par le confrère Dollard Généreux, appuyé par le confrère Antoine Potvin, que la recommandation de l'exécutif soit adoptée, appuyant les fonctionnaires municipaux de Montréal en grève.

L'action politique

Le confrère André L'Heureux, responsable de l'action politique à la CSN, informe le Bureau confédéral qu'avec les mêmes cadres qui avaient contribué à la formation des comités d'action politique sur la base des comtés fédéraux, on avait réussi la manifestation de dimanche, le 12 février, à Québec, en signe de protesta tions contre le Bill 25

Le confrère L'Heureux fait remarquer que l'action se restreint toujours à un même groupe d'individus et qu'il faudrait trouver moyen de sensibiliser plus de membres. Il suggère une réunion de tous les présidents de conseils centraux pour expliquer les objectifs; ensuite tenir des réunions dans chacune des régions de tous les présidents de syndicats; enfin, tenir des réunions locales par groupes de 200 à travers le mouvement.

La création de 108 comités d'action politique sur la base des comtés provinciaux reste un objectif à court terme, mais un objectif à moyen terme serait de former des comités d'action politique là où celle-ci prend racine, c'est-à-dire sur la base de la municipalité, parce que c'est là le milieu de vie du travailleur. (Le confrère Adrien

Plourde préside) Six thèmes liés aux

questions débattues et aux besoins actuels sont suggérés:

1) Prix, crédit à la consommation, coopératives, profits des sociétés, contrôle de l'économie, salaires et pseudo-politique de salaires.

2) Assurance-santé: législation (Une étude a déjà été commandée sur l'aspect financier de la question.).

3) Législation et droits des salariés. Bill 25, Codes (fédéral et pro- Le crédit à vincial), tribunaux du travail.



Simon Bouchard, de la Fédération des employés du Textile

4) Education: projets de loi à l'étude, élimination des frais de scolarité et prévision des mesures pour assurer l'égalité d'accès (allocations familiales ou scolaires,

5 Logement: rénovation urbaine, construction de logements sur une base coopérative. Par exemple à Montréal le régime Drapeau-Saulnier a annoncé que son mandat porterait sur le logement, spéculation.

6) Impôts: qui paie et comment sont-ils utilisés, etc.? Situation du salarié par rapport aux entreprises et aux capitalistes.

Le choix de ces thèmes n'exclut évidemment pas les campagnes d'ur-

Le confrère Adrien Plourde signale qu'un sous-comité a étudié les structures de notre action politique et qu'il fera un rapport au prochain Bureau confédéral.

Voici d'autres suggestions soumises par des membres du Bureau confédéral et des directeurs régionaux et que le souscomité aura à étudier :

- Eviter les déplacements de masse, parce que même si plusieurs militants sont prêts à manifester, les moyens financiers sont limités. Avoir toujours des

objectifs qui intéressent directement la population afin que les comités gardent leur stimulant. - Organiser les comités sur une base perma-

nente sans trop se laisser distraire par des questions immédiates. Prévoir dans les conseils centraux un

budget approprié à l'action politique. - Etablir des comités sur la base des comtés, à cause des fins de représentation auprès des

députés. - Fournir de l'information et des documents de travail aux comités d'action politique.

- Ne pas attendre que tous les comités d'action politique soient formés pour commencer le travail à faire.

 Retenir comme préoccupation du mouvement l'étude du Bill 25 afin qu'il reste toujours d'actualité.

 Faire une éducation sur le plan municipal dans chaque conseil central.

la consommation

Un résumé du mémoire présenté par la CSN, le 3 février 1967, au Comité d'étude sur les institutions financières relevant de la juridiction de la Province, a été envoyé aux membres du Bureau confédéral.

Ce mémoire en quatre parties réclamait:

1) Une révision complète de toute la loi de la vente à tempérament et la hausse de 15 à 25 pour cent du prix initial à verser sur tout achat à tempérament.

2) La prohibition du refinancement.

3) La divulgation du taux d'intérêt de la transaction et du prêt. 4) Une régie d'état qui

jouerait le rôle i) d'agence de collection

ii) d'agence d'orientation.

Ce rôle serait assumé par les travailleurs sociaux et les avocats.

Le confrère André Laurin, responsable du service du budget familial à la CSN, annonce d'abord que la Revue du Barreau, dans son dernier numéro, a consacré 24 pages sur le mémoire que la CSN avait présenté à la Commision mixte du crédit à la consommation, le 8 décembre 1964. C'est ssez significatif, dit le confrère Laurin.

1) La famille modeste dont le revenu annue! ne dépasse pas \$4,000. devrait pouvoir bénéficier, pour satisfaire à ses besoins essentiels, sans avoir recours aux compagnies de finance, de prêts bancaires à faible taux d'intérêt, remboursables à longue échéance. Le maximum du prêt serait de \$1500. Les prêts seraient consentis par les banques mais garantis par le gouvernement. Tout refinance-

ment serait prohibé. Cette Commission vient de faire rapport au Gouvernement et ses recommandations sont en tous points celles contenues dans notre mémoire de 1964. Voici les recommandations:

2) Toutes les entreprises faisant commerce du crédit à la consommation, y compris les banques, seraient obligées de divulguer le coût total du crédit tout comme le taux simple d'intérêt annuel. Dans leurs réclames, ces entreprises seraient contraintes de révéler le taux d'intérêt en pourcentage et en dollars, pour que l'emprunteur voie clairement ce qu'il lui en coûte pour emprunter.

3) La troisième recommandation touche surtout au financement des voitures d'occasion qui atteint les proportions d'un problème social. Le Comité recommande l'extension de la loi fédérale sur les petits prêts jusqu'à concurrence. de \$5,000. Il recommande aussi l'uniformisation

crédit. Le délai pour résilier une vente faite sous pression a été fixé à trois jours. La CSN devrait

jours. 4) Le Comité recommande enfin la création d'un comité fédéral-provincial permanent pour examiner les aspects techniques du crédit à la consommation, de même que la création d'agences pour conseiller le consommateur, indépendantes des compagnies de finance. Les caisses populaires (credit unions) et les agences

revenir à la charge pour

que le délai soit de sept

voir confier un rôle semblable par le gouvernement. Le président général, le confrère Marcel Pépin, félicite le confrère André Laurin pour l'énorme travail qu'il a accompli à titre de responsable à la CSN du service du budget familial. Cet éloge du confrère Pepin à l'endroit du confrère

Laurin fut manifeste-

sociales pourraient se

ment corroboré par le Bureau confédéral. proposé et appuyé que la CSN demande au cabinet fédéral de donner priorité aux recommandations du comité parlementaire sur le crédit à la consommation.

Adopté.

3 eme réunion les 11 et 12 mai, 1967

Bûcherons

Le secteur des travailleurs en forêt de l'UCC, qui compte 8,000 membres, groupe quelque 4,500 salariés dans la région Saguenay-Lac-St-Jean, Cette section de ces travailleurs forestiers désirerait transférer de l'UCC à la CSN, parce qu'ils ont l'impression que les décisions sont prises par d'autres qu'eux-mêmes.



Pierre Mascolo, président du Conseil central de la Côte-

Comité intersyndical

Les Exécutifs de la CSN et de la FTQ se sont réunis pour discuter du Bill 25. Il fut décidé de former un Comité intersyndical pour une action commune des centrales syndicales: CSN, FTQ, CIC UCC, UGEQ. Les représentants de la CSN sur le Comité sont les confrères Raymond Parent, Paul-E. Dalpé et Marcel Pepin.

des contrats de vente à | L'action politique

Dans le domaine de l'action politique, les autres centrales n'envisagent pas de mettre sur pied des comités d'action politique. La CIC aura peut-être des comités parallèles aux nôtres. La CSN est bien décidée de continuer à promouvoir la formation de comités d'action politique, même si elle est presque seule à adopter cette formule.



André L'Heureux, coordonnateur des comités d'action po-

Tribunaux du travail

Le projet de mémoire que la CSN doit présenter au Gouvernement provincial a été expédié aux membres du Bureau confédéral.

Tout ce qui touche au droit criminel et pénal est exclu de la juridiction des Tribunaux du Travail.

Le mémoire recommande que la juridiction soit exclusivement civile

et limitée: 1) aux conflits de droit (griefs, au sens du Code du Travail) découlant de l'interprétation ou de la violation alléguée d'une convention collective de même qu'aux conflits d'intérêts découlant de l'application de la convention, sans nier pour autant aux parties le droit de convenir, sielles le préferent, d'une procédure de règlement définitif des griefs;

2) aux conflits d'intérêts (différends, au sens du Code du Travail) que les parties conviennent de faire trancher par les tribunaux du travail;

3) à l'ensemble des conditions de travail et d'emploi, prévues ou non dans une convention collective, pour lesquelles une procédure de rè-glement définitif des griefs n'est pas prévue, et incluant, sous cette réserve, les questions relatives aux changements technologiques, à l'automation, à l'évaluation des tâches, à la classification des fonctions, en rendement, aux bonis de production;

4) aux congédiements, suspensions et déplacements que le Code du Travail confie présentement à la Commission

des Relations de Travail. La nomination des présidents des tribunaux sera filtrée par le Conseil Supérieur du Travail. Les présidents ne seront pas nécessairement des avocats ou des juges.

Des tribunaux "ad hoc" seront aussi formés (Suite à la page 4)

la vie syndicale

La CSN en marche

Jeudi, le 1er – Les employés des chantiers maritimes de Lauzon convoquent le député fédéral de Lévis, Raynald Guay à une assemblée générale dimanche le 4 février. Il doits 'expliquer sur ses promesses de contrats alors que 2,000 travailleurs sont mis à pieds, tel que l'avait prédit le président du syndicat. (Voir Le Travail de février pour un compte rendu de cette grande assemblée).

- Impasse dans les négociations du transport routier dans la région du Saguenay-Lac St-Jean.
- Le Conseil Central de Sherbrooke fait savoir que les unions américaines empêchent une compagnie de Sherbrooke d'entreprendre des travaux sur un projet sur l'Île de Montréal parce que les employés sont syndiqués avec la CSN. La compagnie visée est Serec Inc.
- Guy Beaudoin, directeur professionnel de la Fédération canadienne des services publics (CSN), dénonce l'anti-syndicalisme du Maire Reginald Dawson de Ville Mont-Royal. Les ouvriers de la ville, après 8 mois de négociations infructueuses, se préparent à déclencher une grève.
- Eclatante victoire de la CSN dans le transport, en Mauricie. (Le Travail de février contient les détails de cette entente).
- Le 2 février Les ouvriers de Ville Mont-Royal se réunissent en assemblée générale. La grève doit débuter le 5 février.
- Le Syndicat des employés de la Société coopérative agricole d'Abitibi-Est demande la conciliation.
- Le Président général annonce qu'il tiendra une conférence de presse à Vancouver le 5 février pour expliquer le sens du bill C-186 à la population de la côte du Pacifique. Auparavant le président général donnait une conférence de presse à Toronto dans le cadre d'une tournée canadienne.
- Négociation d'une première convention collective entre la Ville d'Amos et le Syndicat des manuels.
- · Claude Proulx, président du Syndicat des professeurs de l'état du Québec (CSN) déclare que les négociations avec le gouvernement seront longues et difficiles. Dans un télégramme qu'il a adressé au premier ministre, le président du syndicat rappelle que le SPEQ a remis son nouveau projet de convention collective depuis sept mois, soit en juillet, 1967, et qu'il n'a reçu encore aucune contre-proposition gouvernementale sur les clauses à forte incidence monétaire: traitement, perfectionnement, tâche d'enseignement, pension, primes de fixation,
- Le 3 février Décision d'une rencontre des exécutifs de la CSN, de la FTQ, de l'UCC, et de la CEQ avec René Lévesque. Il doit expliquer sa thèse "souveraineté - association". Rupture des négociations avec les médecins spécialistes.
- le bureau confédéral de la CSN, en séance depuis le 2, réclame une enquête à Radio-Canada au sujet de l'annulation d'une émission sur la grève des employés de Baribeau, à Lauzon.

Lundi, le 5 février – Déclenchement de la grève des employés de Ville Mont-Royal. Une lutte contre le favoritisme et l'improvisation.

- Victoire de la CSN chez Baribeau à Lauzon. La nouvelle convention met fin au règne de l'arbitraire. (voir Le Travail de février).
- Les ministres fédéraux Jean Marchand et Judy Lamarsh enquêtent sur l'annulation d'une émission sur la grève de Baribeau.
- Le président du Syndicat professionnel des enseignants, Pierre Bernier, annonce une conférence de presse sur le fixisme idéologique des magrants de l'enseignement

grants de l'enseignement.

Le 6 février – Provocation délibérée de la part des corporations des collèges classiques, déclare le Syndicat professionnel des enseignants en marge des négociations.

Le 8 février – La police de Ville Mont-

Royal traque les grévistes.

• Les dessinateurs des chantiers maritimes de Lauzon tentent de négocier

depuis 8 mois, mais rien ne bouge.

- Le 9 février Les policiers de Ville Mont-Royal continuent leurs provocations envers les grévistes de la Ville. • Jacques Archambault, conseiller
- conférence mondiale sur les problèmes du logement, en Belgique.

 • Les négociations doivent reprendre à Ville Mont-Royal.

technique de la CSN, délégué à la

- Le 10 février Le Conseil central des syndicats nationaux de Trois-Rivières et la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie du vêtement déplorent le fait que l'hon. Yves Gabias, secrétaire d'état, se soit décommandé après l'heure déterminée pour une rencontre au sujet du travail à domicile, bien qu'il eut confirmé sa présence depuis une semaine. Les employeurs et les employés ont convenu de l'élimination du travail à domicile d'ici 1970 selon les termes de l'entente sur-
- Lundi, le 12 février Les enseignants des institutions privées sont les parias du système d'éducation, déclare le Syndicat professionnel des ensei-

venu après une grève de sept semai-

- Le 13 février Les syndicats des professeurs des CEGEPS affiliés à la CSN entreprennent une négociation provinciale.
- La CSN demande au gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau confédéral, de suspendre les auditions du CCRO dans l'affaire Radio-Canada.
- Les grévistes de Ville Mont-Royal demandent à Maurice Bellemare, ministre du travail, d'intervenir.
- Robert Mansour, président du Syndicat de la construction de Montréal accuse la Commission des relations de travail de partialité.
- Les Bureau confédéral appuie les grévistes de Ville Mont-Royal.
- Le 14 février Le Bureau Confédéral présente son mémoire annuel au Cabinet fédéral. (Voir Le Travail, édition de Mars).
- Le Bureau confédéral presse le gouvernement Johnson de créer le régime d'assurance-maladie pour Juillet prochain.
- Manifestation des employés de la Commission du salaire minimum à Montréal à la suite de décisions qui ont pour effet de réduire le service.

Le 15 février – Les chauffeurs d'autobus de Baie-Comeau ne veulent qu'obtenir justice en récupérant leurs droits acquis.

- La CSN appuie la campagne de boycottage des produits Seven-up.
- Le Syndicat général du cinéma et de la télévision lance une nouvelle campagne de recrutement chez les journalistes de Radio-Canada à Montréal et à Québec.
- Le Conseil central de Québec, dirigé par Rolland Tapin, présente un mémoire qui reçoit une approbation générale au premier ministre Johnson et aux membres de son cabinet. Les journaux sont unanimes dans leurs louanges du mémoire. (Voir Le Travail, édition de Mars).

Le 16 février – Les grévistes de Ville Mont-Royal remettent leur dernier cheque de paye à leur fonds de secours. Lundi le 19 février – Après 8 mois de négociations infructueuses, le Syndicat professionnel des enseignants met en garde les supérieurs des collèges contre les dangers de leurs retards à négocier.

- Le président général de la CSN, Marcel Pepin, remercie le premier ministre Pearson d'avoir promis de faire adopter le Bill C-186 avant la fin de la session en cours.
- Michel Bourdon, président du SGCT, annonce que la majorité des journalistes de Radio-Canada ont signé des cartes avec le syndicat et qu'une nouvelle demande d'accréditation sera faite incessamment.
 Le 20 février - Les employés de la Crèmerie Crête en conciliation.
- Les employés de bureau des chantiers maritimes de Sorel et de la Société Marine Industries, signent des conventions collectives avantageuses.
- Le 21 février Les employés de la Celanese de Montmagny signent une nouvelle convention collective de 3 ans.
- Les mineurs d'Opemiska Mines, à Chapais, demeurent fidèles à la CSN à la suite d'un raid des unions internationales
- Le 23 février Les employés du

Collège classique de Hauterive signent une convention collective avantageuse avec l'employeur.

 Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux dénonce le congédiement de 129 employés de la voirie.

Lundi, le 26 février – Le Conseil central de la Côte-Nord, par la voix de son président, Pierre Mascolo, demandent d'être mieux informé sur les avantages et les inconvénients du projet de fusion entre les villes de Baie-Comeau et Hauterive.

Le 27 février – Manifestation de solidarité des syndiqués à l'endroit des grévistes de Ville Mont-Royal et de Seven-Up.

 Les syndicats d'enseignants de CEGEP affiliés à la CSN et les représentants de corporations de CEGEP ont tenu leur première séance de négociation le 22 février, annonce aujourd'hui le président Marcel Thibeault.

Le 28 février - Le gouvernement devra payer 5% d'intérêt aux professeurs payés en retard. C'est là la victoire importante que vient de remporter le SPEQ en arbitrage. Cet intérêt sera versé à 18 professeurs de l'institut de technologie de Sherbrooke. Le 29 février - Marcel Pepin, le président général de la CSN, dénonce le président du CCRO, A.H. Brown, dont il réclame le renvoi par les autorités fédérales, à cause de son préjugé dans l'affaire Radio-Canada, à cause de son âge très avancé, et de son unilinguisme. Raymond Parent, le secrétaire général de la CSN. annonce que la lutte continue à Radio-Canada, malgré l'attitude du CCRO.

Conventions collectives

A la Celanese de Montmagny

Le Syndicat National du Textile de Montmagny (CSN) annonce le renouvellement de sa convention collective qui touche 425 employés de l'usine de Montmagny à l'emploi de la compagnie Celenese du Canada, une division de Chemcell Ltée.

Les négociations avaient débuté en août 1967. Le syndicat demanda la conciliation en novembre. Après plusieurs séances, les parties se sont entendues sur un projet qui prévoit les améliorations suivantes:

- Réduction des heures de travail de 44 à 40 par semaine; ce qui représente une augmentation horaire de 25 cents.
- Augmentations de salaires: au ler mai 1968, \$0.05; au ler novembre 1968, \$0.08; au ler novembre 1969, \$0.12.

A Marine Industries

Le Syndicat National des Employés de Bureau des Chantiers de Sorel (CSN) a signé le renouvellement de sa convention collective en février après seulement dix séances de négociations. Ce syndicat groupe, d'une part, les dessinateurs et les techniciens et, d'autre part, les employés de bu-

La Société Marine Industries Ltd a accordé une augmentation de salaire moyenne de \$28.30 par semaine, incluant les bénéfices marginaux, répartie sur une période de trois ans. Le salaire moyen avant la signature du contrat était de \$101.25 par semaine. Cette année, il s'élèvera à \$111.75, en janvier 1969 à \$118.65 et atteindra \$126.55 en janvier 1970.

Au Séminaire de Hauterive

Le Syndicat National des Employés du Séminaire de Hauterive vient de signer une convention collective.

Elle prévoit plusieurs avantages, notamment la diminution de la semaine de travail de 48 à 40 heures, une clause de congés spéciaux, une clause de congés de maladie payés allant jusqu'à 15 jours, 11 fêtes chômées et payées, etc.

Les augmentations de salaires vont jusqu'à \$17 par semaine, selon les occupations et la classification des employés. La durée de la convention est de deux ans. Les salaires sont rétroactifs au ler juillet 1967.

Les deux parties ont convenu d'inclure dans la convention une clause de changement, technique, et ont formé un comité de relations professionnelles dans le cas d'abolition de postes ou de changements techniques et technologiques.

Au CEGEP de Rimouski

Le Syndicat National des Employés du Séminaire de Rimouski (CSN) a signé sa première convention collective avec le CEGEP de Rimouski. Ce syndicat se compose de tous les employés de bureau et employés manuels

Le syndicat a obtenu une diminuton d'heures de travail: 3 heures pour la première année et de deux heures et demie au premier janvier 1969; ce qui portera la semaine de travail des employés manuels à 42 heures et demie et celle des employés de bureau à 32 heures et demie.

Parmi les autres avantages on note l'obtention de 13 jours chômés et payés, de congés spéciaux, etc.

Quant aux salaires, les employés manuels ont obtenu un montant forfaitaire de \$110 pour 1967; une augmentation de \$8 par semaine sur le salaire réel à compter du ler janvier 1968 et de \$3 par semaine pour le reste de la convention qui se terminera le 30 juin 1969.

Quant aux employés de bureau, ils recoivent une augmentation de \$8 à \$28 par semaine pour 1968.

A Normandin

Le Syndicat national des Travailleurs de la Scierie Normandin (CSN) a renouvelé sa convention collective en novembre dernier. Le nouveau contrat expire le 31 mars 1970. Ce syndicat groupequelque 50 employés.

La nouvelle convention prévoit une augmentation du salaire horaire de \$0.55 répartie comme suit: rétroactif au 11 juin 1967, \$0.12; au 6 novembre 1967, \$0.06; au 1er mai 1968, \$0.12; au 1er janvier 1969, \$0.15 et au 1er juin 1969, \$0.10. Cette augmentation comprend \$0.13 pour la réduction des heures de travail de 54 à 52 heures depuis la signature du contrat et de 32 à 50 heures à compter du 1er mai 1968.

Dans les services publics

J.-Donat Legault jr, conseiller technique à la Fédération canadienne des Employés des Services publics (CSN), nous informe de la signature de plusieurs conventions collectives dans son secteur, notamment celles du Syndicat National des Employés Municipaux de Plessisville, du Syndicat National des Employés de la Commission scolaire régionale Saint-François, du Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville, du Syndicat National des Employés de la Commission scolaire de la région de Granby et du Syndicat National des Concierges de la région des Bois-Francs.

A Courville

Le Syndicat des policiers et des pompiers du Québec métropolitain (CSN), a signé, après de longues négociations, une première convention collective avec la ville de Courville.

La nouvelle convention durera du 30 octobre 1967 au 31 décembre 1968. Les cinq syndiqués concernés ont obtenu des augmentations de salaires de \$10 à \$15 sur les salaires réels payés et une rétroactivité variant entre \$660 et \$1,600.

Divers

Des syndiqués anglo-canadiens appuient le bill C-186

Au cours des dernières semaines, plusieurs membres d'unions à travers le pays ont fait savoir à la CSN qu'ils appuyaient sa lutte en faveur de l'adoption du bill C-186.

Le 13 février l'exécutif d'une puissante union, indépendante du CTC, qui groupe des milliers de membres en Colombie-Britannique, les "Pulp and Paper Workers of Canada" faisaient connaître leur appui dans un télégramme à Marcel Pepin.

D'autre part, plus de 75 membres syndiqués d'unions internationales affiliés au CTC ont fait connaître leur appui au bill C-186 lors d'une réunion de leur "Comité de vigilance" tenue à Québec le 11 février. La plupart de ces syndiqués travaillent pour le Canadien national. Le texte de la

résolution adoptée lors de cette assemblée dit que le bill C-186 "favorisera une plus grande liberté syndicale pour tous les travailleurs canadiens et leur facilitera une participation plus démocratique à leur vie syndicale".

Renald Carey président de la Fédération du bâtiment

Renald Carey, un syndiqué de 32 ans de Saint-Jean, a été élu président de la Fédération Nationale du Bâtiment et du Bois (CSN) lors de son dernier congrès, le 32e. Armand Frenette a été élu secrétaire; Omer Chevalier trésorier. Les directeurs sont Claude Gingras (secteur de la construction); Antonio Lelièvre (secteur du bois ouvré); Gilles Boucher (secteur du meuble) et Raymond Dussault (secteur des matériaux).

Les travailleurs forestiers de la Quebec North Shore réclament le salaire garanti

Les 1,000 travailleurs de la compagnie Quebec North Shore, qui ont joint les rangs de la CSN par un vote de 80% en août 1967, demandent le salaire hebdomadaire garanti dans leurs négociations qui ont débuté en novembre dernier.

A l'appui de leurs revendications, ils soulignent que les travailleurs forestiers ont trop longtemps dépendu des conditions du bois, de la température et de toutes sortes de facteurs qui les ont empêchés jusqu'à maintenant d'avoir des conditions de vie humaine. En plus d'être obligés de vivre isolés de leur famille, ils n'ont aucune sécurité; leurs gains étant presque entièrement conditionnés par les caprices de la nature, du terrain, du climat, des bris des scies mécaniques et des machines, etc.

Ralliement des employés de commerce à Roberval

Le 13 février, 350 employés de commerce de la région du Sague-nay-Lac-St-Jean ont tenu un ralliement afin d'appuyer les négociations pour le renouvllement de la convention collective des 125 membres du Syndicat des Employés de Commerce du comté de Roberval. Ces syndiqués ont des conditions de travail de 25% inférieures pour des occupations semblables à ceux de l'autre partie de la région, le Saguenay; en plus d'effectuer des semaines de 52 heures de travail comparativement à 40 heures au Saguenay.

Victoire des employés de l'hôpital de St-Ferdinand

Le Syndicat National des Employés de l'Hôpital de St-Ferdinand d'Halifax a eu gain de cause lors d'une grève de 18 heures déclenchée le 23 février.

Le syndicat demandait le congédiement de M.F.-X. Letarte, surintendant de la maintenance. Ce dernier a été relevé définitivement de ses fonctions d'autorité et ne conservera durant un certain temps, que le rôle de consultant.

De plus, aucune mesure discriminatoire n'a été exercée contre les grévistes qui n'ont, par ailleurs subi aucune perte de salaire.

Grèves et lock-out

Le Syndicat des employés de ville Mont-Royal - Les 107 membres de ce syndicat sont en grève devuis le 5 février. Ils ont à faire face à l'intransigence du maire Réginal Dawson qui veut instaurer un système de privilèges en bafouant tous les principes d'ancienneté et de classification des tâches. Les négociations sont bloquées depuis cinq semaines, à Mont-Royal comme dans plusieurs autres villes de la province d'ailleurs parce que le négociateur patronal, M. Arthur Matteau, a jugé bon de partir en vacances au tendemain du déclenchement de la grève.

Le Syndicat des Employés de la compagnie Pole-Lite Ltée: de St-Philippe de Laprairie. Le 6 février, cette compagnie a déclenché un lock-out jetant dans la rue les 38 membres d'un syndicat de la CSN. Les négociations trainaient depuis plusieurs mois. Au moment du déclenchement du lock-out, les syndiqués n'avaient encore reçu aucune offre de salaires. Le négociateur patronal, dans ce conflit. Me Marius Bergeron, fait preuve d'une attitude étonnante revenant constamment sur les questions sur lesquelles il a déjà donné sa parole aux négociateurs syndicaux. Il s'agit d'une première convention collective de travail. Visiblement, l'employeur tente de se débarrasser du syndicat qui s'est implanté chez lui l'an dernier. C'est essentiellement une question de reconnaissance syndicale.

Le Syndicat National des employés de la Modern Paving and Notre-Dame Quarries Ltd. — Les 110 employés de cette compagnie de pavage et de carrières de Notre-Dame-du-Bon-Conseil sont en grève depuis le 19 février. Les négociations s'éternisaient depuis six mois mais l'employeur n'a fait sa première offre salariale que le 19 février. De plus, on a découvert que l'employeur avait versé illégalement depuis au moins quatre ans des salaires inférieurs aux taux minima prescrits par la cédule des justes salaires du gouvernement provincial.

Le Syndicat National des Dessinateurs de la région de Québec: Le 27 février, les 38 dessinateurs membres de ce syndicat à l'emploi de la Davieshipbuilding de Lauzon ont déclenché la grève. L'employeur refuse

une clause d'ancienneté basée sur les exigences normales de la tâche. Il refuse aussi d'accorder une augmentation de salaire comparable à celle qu'il a accordée l'an dernier aux employés de la cour et du corps de sécurité et que la cie Marine Industries Ltd. de Sorel, a accordée récemment à ses salariés du bureau de dessin. D'ailleurs, même si la compagnie satisfaisait la demande syndicale, les salaires payés par la Davieshipduilding à ses dessinateurs seraient encore inférieurs aux salaires des dessinateurs de Marine Industries.

Le Syndicat des Employés du commerce et des services de Shawinigan (section Crêmerie Crête) — Le 29 février les 30 membres de ce syndicat ont déclaré la grève parce que la Crêmerie Crête tentait de faire signer des contrats individuels aux vendeurs et qu'elle tentait de vendre les "routes de lait" d des étrangers. La grève a pour résultat de faire cesser la vente des routes. Le seul point en litige est d'obtenir de la compagnie la garantie qu'elle négociera collectivement avec tous ses employés. C'est donc essentiellement une question de reconnaissance syndicale dans cette entreprise également.

Le Syndicat des employés de Grand'Mère Shoe Ltd.: Les 325 travailleurs de cette usine ont déclenché la grève le 15 mars. Le salaire moyen y est actuellement d'environ \$1.50 l'heure. La grève a été déclarée après une longue période de négociations puis de conciliation où l'employeur est demeuré intransigeant n'offrant qu'une augmentation de salaire horaire de \$0.09 pour les employés alors que le syndicat réclame \$0.35. L'employeur veut aussi faire prévaloir une clause des droits de gérance archaigue.

Le congrès du Conseil central de Joliette a été un succès

Il a eu lieu les 9, 10 et 11 février à Rawdon. Il a été un succès sans précédent,

22 syndicats de la région y étant représentés par une centaine de délégués.
Au cours des trois jours les congressistes ont accueilli plusieurs invités de marque dont Raymond Parent, secrétaire général de la CSN; Paul-Emile Dalpé, président de la Fédération nationale des services; Victor Dahl, président de la Fédération des pâtes et papiers et l'aumônier général de la CSN, le chanoine Henri Pichette.

On y a étudié plusieurs questions importantes, notamment le rôle du conseil central et les moyens d'assurer une plus grande participation des membres, les objectifs des comités d'action politique, la solidarité de tous les syndiqués face aux négociations dans la fonction publique cette année, les projets de réforme de structures à la CSN, le dégagement d'un véritable esprit syndical venant de la base.

immeubles, organisation syndicale) ont présenté des rapports.

A l'issue du congrès, le nouveau président du Conseil central, Guy Lévesque a fait appel à l'esprit de solidarité syndicale afin de pouvoir atteindre les grands

Plusieurs comités (action politique, éducation syndicale, fête du travail, entretien des

Le congrès a aussi examiné les activités tenues depuis le congrès de mai 1967.

fait appel à l'esprit de solidarité syndicale afin de pouvoir atteindre les grands objectifs que s'est fixés le conseil central au cours des prochains mois.



Voici une photo prise pendant le congrès du Conseil central de Joliette Première rangée, de gauche vers la droite: CLAUDE RICARD, ex-secrétaire-archiviste du Conseil central de Joliette; ROBERT GARNEAU, représentant syndical de la CSN à Joliette; PAULEMILE DALPE, président de la Fédération nationale des Services et vice-président de la CSN; LEO BELLEMARE, ex-président du Conseil central de Joliette; GILLES LAVALLEE, ler vice-président du Conseil central de Joliette; RAYMOND PARENT, secrétaire-général de la CSN; WON MARTIN, conseiller technique de la Fédération des métallurgistes et mineurs; M. LE CURE LALANDE, de Rowdon. Deuxième rangée, dans le même ordre: EDMOND SAVOIE, conseiller technique à la Fédération des pâtes et papiers; GERALD LAFOREST, 2e vice-président du Conseil central; M. LE VICAIRE LAVALLEE, de Crabtree Mills; VICTOR DAHL, président de la Fédération des pâtes et papiers et vice-président de la CSN; LUCIEN GIROUX, représentant syndical de la CSN à Joliette; SUZANNE LAPIERRE, secrétaire de la CSN à Joliette; ROSAIRE MORISSETTE, président du C.A.P. de Joliette; ROGER CHAPUT, ex-trésorier du Conseil central de Joliette; MME LEO BELLEMARE; L'ABBE GEORGES RIOPEL, aumönier de la JOC à Joliette; CLAUDE MAILHOT, responsable du comité d'organisation à Joliette; ROBERT

L'exécutif du Conseil central de Joliette



Première rangée, de gauche vers la droite: ANDREMALO, secrétaire-archiviste; GUY LEVESQUE, président du Conseil central, président du Syndicat des travailleurs de la pulpe et de papier (Scott Paper), et vice-président de la Fédération nationale des pâtes et papiers; GERARD BOUCHER, trésorier du Conseil central et président du Syndicat des Employés de la Commission scolaire de Joliette. Deuxième rangée, dans le même ordre: GILLES LAVALLEE, ler vice-président du Conseil central et président de l'Association des Employés d'hôpitaux de Joliette (St-Charles); GERALD LAFOREST, 2e vice-président du Conseil central et président du Syndicat des Fonctionnaires provinciaux; MICHEL ST-CYR, 3e vice-président du Conseil central et trésorier du Syndicat des Employés en biscuiterie de Joliette (Harnois); FLORIAN MORIN, 4e vice-président du Conseil central et président du Syndicat des Employés des institutions religieuses du diocèse de Joliette (hôpital St-Eusèbe).

(Suite de la page 2)

occasionnellement pour régler des cas techniques ou hautement spécialisés, tels les tâches, etc.

Proposé et appuyé que le mémoire tel que préparé sur les tribunaux du travail soit accepté. Adopté.

▶ Travail de nuit des femmes

Le Gouvernement a rendu public le rapport de la Commission sur le travail de nuit des femmes en usine. La CSN n'a pas présenté de mémoire à cette Commission parce que le mandat était restreint au travail de nuit seulement, alors que nous demandions une enquête générale sur le travail de la femme en usine.

L'Exécutif a décidé que la CSN renouvelle sa demande d'enquête générale sur le travail des femmes à l'usine, telle que recommandée d'ailleurs par les rapports majoritaire et minoritaire de la Commission.

Adopté.

▶ Fonctionnaires de Montréal

A cette réunion spéciale, l'Exécutif a scruté les événements qui se sont déroulés depuis la grève des fonctionnaires municipaux de Montréal. Il y a eu un référendum et les fonctionnaires ont voté dans une proportion de 3,500 sur 4,500 membres: 9.5% ont voté en faveur de l'arbitrage, 61% enfaveur d'accepter le contrat de travail et 30% en faveur de continuer la grève.

Les fonctionnaires municipaux sont retournés au travail, mais il y a eu beaucoup de mécontentement.

Le geste à proposer est d'offrir au Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal sa désaffiliation de la CSN, mais en suivant la procédure prévue par la Constitution adoptée au Congrès de la CSN de 1961. Il y aura donc référendum, puisque la CSN croit à la liberté.

Proposé et appuyé que le rapport de la réunion spéciale de l'exécutif du 8 mars 1967 soit adopté. Adopté.

▶ Protonotaires et timbres

Il y a eu plusieurs auditions devant la Commission des Relations Ouvrières de l'Ontario et l'avocat de la partie syndicale internationale a été en mesure de prouver que certaines signatures d'adhésion n'étaient pas authentiques. La CSN a vérifié les faits et la version qu'on nous a donnée, c'est que le président avait communiqué avec des travailleurs qui étaient d'accord, mais qui n'avaient pas été rejoints pour signer eux-mêmes leur carte. La CSN devant cet accroc s'est désistée de sa demande d'accréditation.

Le Syndicat des Fonctionnaires Provinciaux du Québec soumet la résolution suivante au Bureau confédéral:

Que la CSN fasse pression pour que le Gouvernement amende ses lois en suivant les recommandations suivantes de la Commission Bélanger sur la fiscalité, savoir; No VII - 14, que les greffiers, protonotaires, shérifs, préposés à l'enregistrement et à l'administration de la justice devraient être rémunérés par salaires, afin d'élargir les cadres de la Fonction publique. No VII -15, que les droits d'enregistrement et les timbres judiciaires devraient être imposés et uniformisés par une seule loi pour tout le Québec.

Proposé par le confrère J.-Roger Desloges, appué par le confrère Jean-Guy Fréchette, que cette résolution soit adoptée, Adopté.

Le cas de Radio-Canada

L'Exécutif demande au Bureau confédéral un mandat ouvert pour prendre les moyens nécessaires pour arriver à une solution qui soit à l'avantage des employés de Radio-Canada

Proposé et appuyé que la recommandation de l'exécutif soit adoptée.

Adopté.



Jean-Guy Rodrigue, du Syn dicat des Ingénieurs de l'Hydro-Québec

A la suite de l'adoption de la résolution, le président général, Marcel Pepin, rappelle que lors de la formation hâtive des Comités d'action politique, au début de novembre 1966, 2,000 de nos militants se sont déplacés pour aller rencontrer leurs députés.

La décision du CCRO n'est pas connue. Espérons que ce sera une bonne décision. Cependant, cela ne nous empêche pas de mettre des mécanismes au monde pour faire comprendre nos députés. Il y a à Radio-Canada un cas qui nous concerne comme citoyen respectueux de la démocratie.

Si le Canada est prêt à défendre les libertés des autres, il doit d'abord respecter les libertés chez lui, conclut le confrère Pepin. Il invite tous les membres du Bureau confédéral à s'engager dans cette lutte.

Les représentants des Conseils Centraux présents au Bureau confédéral font connaître à tour de rôle ce qui est possible de faire dans leur région.

Le confrère Pepin suggère de coordonner les manifestations, de centraliser nos forces dans un certain nombre de villes et que ce ne soient pas uniquement les syndiqués qui y participent, mais aussi tous les autres qui sont prêts à nous

appuyer. Proposé et appuyé par le confrère Robert Panneton, que la déclaration suivante soit adoptée par le bureau confédéral:

La CSN a soumis une requête concernant la composition et le déroulement des délibérations du CCRO.

Devant le silence du dernier discours du trone sur cette question, le Bureau confédéral s'interroge sur la capacité des députés fédéraux du Québec de représenter les intérêts du Québec en général et de ses travailleurs en particulier.

Adopté.

Opération départ

Le Conseil Central de St-Jean demande à la CSN qu'elle réunisse au moins une fois sur le plan de la Province tous les délégués qui ont été nommés pour les Opérations

Départ". Proposé et appuyé que cette résolution soit adoptée; et que les syndiqués qui siègent sur les Collèges d'enseignement général soient aussi convoqués à la réunion projetés.

Adopté.

Débats télévisés

Le Conseil Central de St-Jean demande que les débats à l'Assemblée législative et à la Chambre des Communes soient télédiffusés pour une meilleure informa-

Proposé et appuyé par e confrère André Gagnon, que cette résolution soit adoptée.

En amendement, proposé et appuyé que cette résolution soit référée à l'Exécutif pour étude.

Les jeunes de 18 ans

Le Conseil Central de St-Jean demande que la Loi concernant les jeunes de 18 ans soit amendée afin qu'ils soient reconnus majeurs légalement.

Proposé et appuyé que cette résolution soit adop-Adopté.

► Spécialistes et omnipracticiens

Les 5 et 6 mai 1966, le Ministre de la Santé concluait une entente avec les Fédérations des Spécialistes et des Omnipraticiens, pour les honoraires d'assistance médicale au profit des assistés sociaux, entente que la CSN a dénoncée parce qu'elle avait été faite en l'absence de tout corps intermédiaire représentant le public.

L'entente conclue par le Gouvernement avec les Omnipraticiens et les Spécialistes, pour le traitement des assistés sociaux, comportait des honoraires plus élevés que les taux habituels. Sans doute que le Gouvernement, au courant de l'évasion fiscale chez ce groupe de professionnels, prévoit récupérer d'une main par sa négociation pour les assistés sociaux, ce qui lui échappe de l'autre main par l'évasion fiscale. En somme, la société paie plus cher lorsqu'il s'agit d'un assisté social que lorsqu'il s'agit d'un particulier.

La CSN formera un Comité pour établir des taux par voie de négociations pour les spécialistes et arbitrairement pour les omnipraticiens.

Proposé et appuyé que le bureau confédéral sanctionne ce qui a été fait à ce jour et sanctionne la formation du comité chargé d'étudier ce problème et d'y trouver les solutions.

Adopté.

Formation du Comité:

Un représentant de la CSN, un représentant de la Fédération des Services, un représentant de la Fédération du Vêtement, un représentant de chacun des centres suivants: Sorel, Baie-Comeau, Saguenay-Lac-St-

Proposé et appuyé par la compagne Madeleine Morgan, que le bureau confédéral confirme la formation du comité et lui donne le mandat de négocier avec la fédération des spécialistes.

Adopté.

▶ Salaires minimums

Le Conseil Central de Québec a soumis les deux résolutions suivantes:

1) Que l'Ordonnance no 40 régissant les salaires des employés d'hôtels et de restaurants soit amendée pour que le taux minimum du salaire soit porté à \$1.05 immédiatement. (Les employés de restaurants à l'Expo n'ont pas ce minimum.)

Proposé et appuyé que cette résolution soit adoptée.

Adopté. 2) Que l'Ordonnance no 4 régissant les salaires des autres catégories d'employés soit amendée pour que le taux minimum du salaire soit immédiatement porté à \$1.-25. (Cette résolution est dans la ligne de pensée de la CSN.)

Proposé et appuyé par le confrère Jacques Aubry, que cette résolution soit adoptée. Adopté.

Comités des résolutions

Proposé par le confrère Henri Vachon, appuyé par le confrère Denis Martel, que le Comité exécutif soumette au Bureau confédéral une formule pour que les résolutions soient référées à un Comité qui fera ses recommandations au Bureau confédéral, au lieu de recevoir les rédirectement solutions audit Bureau.

Adopté. Le confrère Dollard Généreux suggère de revenir à la formule des travaux en commissions au Bureau confédéral.

Le président général est bien de l'avis du confrère, pourvu que la préparation des documents soit physiquement pos-

------4eme réunion

les 4 et 5 août, 1967

Radio-Canada Peu après le congrès, le bureau confédéral avait décidé de se retirer des organismes fédéraux pour protester de la situation faite aux employés de Radio-Canada. Nous voulons des unités régionales et le CCRO impose des unités nationales. Nos comités d'action politique de-mandent que la loi fédérale soit modifiée.

Lorsque l'Exécutif a rencontré les Ministres fédéraux, le 1er juin 1967, la CSN a clairement défini sa position comme suit:

1) Nous ne vous demandons pas d'intervenir auprès du CCRO.

2) Nous vous demandons d'amender la Loi des Relations industriel-



Denis Martel, président du Conseil central de Saint-Jean

3) Si aucune modification n'est apportée à la loi, il y a danger d'effritement de la constitution canadienne.

Les journaux du 27 juillet publiaient un communiqué du Ministre du Travail Nicholson, an-

nonçant que dès l'ouverture des Chambres, à Ottawa, un projet d'amendement à la Loi des Relations industrielles serait présenté, concernant les unités de né-

gociation et la représen-

tation au CCRO. Ayant pris connaissance de cette publication et vu l'engagement du Cabinet fédéral de faire amender la Loi, quant aux unités de négociation et quant à la représentation au CCRO, l'Exécutif recommande que la CSN reprenne ses représentations sur les organismes fédéraux, à savoir: Conseil économique du Canada, Conseil national de placement, Comité régional de placement, Commission consultative de 'Assurance-chômage, Comité de formation professionnelle (Vocational Training Committee), Conseil canadien du Centenaire, Conseil canadien des Relations ouvrières.

Le confrère Marcel Pepin rappelle les quatre points de la requête de la CSN:

1) Parité de représentation du CTC et de la CSN en CCRO.

2) Décision rendue par le Président du CCRO seul, lorsqu'il y a lutte entre unité du CTC et unité de la CSN.

3) Nomination d'un Président bilingue.

4) Amendement au Bill C-170 (Loi de la Fonction publique fédérale) pour la reconnaissance des unités naturelles.

Les premier et deuxième points requièrent un texte législatif.

Le troisième point relève du gouvernement fédéral; i.e. un geste administratif.

Quant au quatrième point, il y a eu un amendement pour donner ouverture à la formation d'unités naturelles distinctes.

Proposition: proposé par le confrère Armand Frenette, appuyé par le confrère Pierre Mascolo, que le Bureau confédéral accepte la recommandation de l'Exécutif à l'effet que la CSN réintègre les organismes fédéraux, à la suite des intentions du Cabinet fédéral d'amender la Loi des Relations industrielles, ce qui implique la suspension de la requête réclamant une enquête du Bureau International du Travail sur les atteintes à la li-

berté syndicale. Adopté, six dissidences

Conseil central du nord-ouest

Le confrère Claude Gauthier demande l'appui du Bureau confédéral pour accélérer la réalisation du projet d'un hôpital répondant plus adéquatement aux besoins de la population de Val d'Or et de la région.

Proposé et appuyé.

Que la CSN donne son appui au Conseil Central du Nord-Ouest Québécois et aux autres organismes qui réclament une institution hospitalière convenable pour la région.

Adopté.

Opération départ

La compagne Gabrielle Hotte, du Service d'Education de la CSN, donne lecture des "Travaux des Comités de l'Opération Départ", fournissant certaines explications au fur et à mesure. Elle demande aux membres du Bureau confédéral de s'occuper de corriger, s'il y a lieu, et de voir à compléter les cadres de la représentation de la CSN sur les Commissions scolaires régionales.

Proposé et appuyé.



Gabrielle Hotte, du Service de l'éducation de la CSN

Que le Rapport sur les Travaux des Comités de l'Opération Départ soit accepté; et que le Bureau confédéral demande au Service d'Education de la CSN ou à l'Exécutif d'établir un programme d'action syndical qu'il (le Service ou l'Exécutif) se chargerait de transmettre immédiatement aux Conseils centraux.

Adopté. Les membres présents au Bureau confédéral reçoivent les deux documents suivants:

1) Loi des Collèges d'Enseignement Général et Professionnel.

2) Document sur les Collèges d'Enseignement Général et Professionnel, préparé par la consoeur Gabrielle

Proposé et appuyé par le confrère Guy Gagné.

Que le Rapport de la compagne Gabrielle Hotte soit accepté et que les représentants du SPEQ et du SPE sur 'La Mission' soient invités à la prochaine réunion du Bureau confédéral pour nous fournir des informations.

Adopté.

Construction

Une Commission a fait l'étude du document de travail concernant l'industrie de la construction, document préparé par les membres de la CSN qui font partie du Comité formé de représentants des deux centrales syndicales CSN FTQ et du Ministère du Travail.



Robert Mansour, président du Syndicat de la Construction de

Après étude, la Commission recommande au Bureau confédéral d'accepter le rapport de ce Comité, en tenant compte des recommandations faites par le Bureaufédéral de la Fédération Nationale des Syndicats du Bâtiment et du Bois et des recommandations de la Commission,

Proposé et appuyé.

Que le Rapport de la Commission sur l'industrie de la Construction soit adopté. Adopté.

Résolution

La Commission recommande que les résolutions soient référées audit Comité pour étude et recommandation au prochain Bureau confédéral.

Proposé et appuyé.

Que le Rapport de la Commission "B" soit adopté tel qu'amendé.

Adopté. Formation du Comité des résolutions

Proposé et appuyé.

Que le Comité des résolutions suggéré par la Commission soit composé des confrères F.-X. Legaré, Henri Vachon et Denis Martel.

Adopté. Les corps affiliés qui enverront des résolutions au Bureau confédéral sont priés d'y annexer toutes les informations jugées indispensables au Comité des résolutions.

Justice

Une Commission avait pour mandat d'étudier:

1) Le mémoire à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale. (Ce mémoire avait été envoyé d'avance à tous les membres du Bureau confédéral.).

2) Les relations syndicales au Québec.

3) Les relations syndicales internationales. Mémoire de la commis-

sion d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale.

La Commission recommande que tout dossier judiciaire soit détruit cinq (5) ans après la fin de la sentence;



Dollard Généreux, président

du Conseil central de Montréal La Commission recommande l'adoption du mémoire en tenant compte de l'amendement apporté.

Proposé et appuyé.

Que la recommandaion de la Commission soit adoptée.

Adopté. Note: Les injonctions feront l'objet d'un autre mémoire, vu qu'elles relèvent du droit civil.

Relations **syndicales**

'exposé du confrère Marcel Pepin, la Commission recommande à l'Exécutif, pour en arriver à obtenir l'objectif d'une meilleure coordination avectous les mouvements syndicaux du Québec, de former un Comité d'exploration afin de déterminer les conditions de base et d'établir si ces contacts sont actuellement possibles et de voir jusqu'où ceci pourrait nous conduire.

Après avoir entendu

Proposé et appuyé. Que la recommanda-

tion soit acceptée. Adopté.

▶ Relations internationales

La Commission recommande que la CSN établisse des contacts plus soutenus avec la CLASC et que nous acceptions la recommandation du Comité exécutif d'inviter le confrère Emilio Maspero au prochain Bureau confédéral afin qu'il nous entretienne sur les problèmes de l'Amérique latine;

que par la suite, le Comité exécutif soit invité à déléguer des représentants à une réunion de la CLASC en Amérique latine afin qu'un colloque syndical groupant des militants de notre pays et de tous les pays de l'Amérique latine soit tenu au Canada.

Proposé et appuyé.



Guy Beaudoin, directeur des services à la Fédération canadienne des employés des services publics.

Que le Bureau confédéral accepte la recommandation de la Commission. Adopté.

Octroi à la JOC.

L'Exécutif a décidé de renouveler l'octroi de \$100.00 par mois à la

Loi des Accidents du Travail

Le bill 79 amendant le montant des rentes aux accidentés a été adopté en Chambre. Nous suggérons deux modifications: (1) inclure que les rentes soient indemnisées suivant la hausse des prix à la consommation; et (2) que l'Article 12 soit amendé de façon à ce que tous les accidentés bénéficient des nouveaux taux des

rentes. Loi du Salaire minimum

Le 5 mai 1967, le Ministre Bellemare annonçait que le Comité parlementaire des relations industrielles serait convoqué pour étudier la Loi du salaire minimum. La CSN demande au Gouvernement provincial de convoquer le Comité parlementaire

rapidement. Proposé et appuyé.

Que les Rapports de l'Exécutif du 1 juin, 31 juillet et 1 et 2 août 1967 soient adoptés avec les modifications apportées. Adopté.

Décès

Le confrère Marcel Pepin a le regret d'annoncer la mort inopinée du confrère Julien Dubé, âgé de 53 ans, agent d'affaires du Syndicat du Textile de Montmorency depuis quinze ans. C'était un ardent syndicaliste et la CSN réitère à sa famille et au Syndicat ses plus vives condoléances.

Le Bureau confédéral observe une minute de silence à la mémoire du disparu.

> La suite du compte rendu des décisions du Bureau confédéral paraîtra dans le prochain numéro.